

GRILLE DES TAUX DE PRELEVEMENT SUR LES FINANCEMENTS EXTERIEURS DES PROJETS RECHERCHE A COMPTER DU 01/07/2024

	TYPE DE FINANCEMENT		NATURE DU PRELEVEMENT (Taux ou forfait) *	BASE DE CALCUL DU PRELEVEMENT (selon les termes propres au financeur)	REPARTITION DU MONTANT PRELEVE		
					UBM	PSE	UR
FINANCEMENT PAR SUBVENTION : TAUX DE PRELEVEMENT APPLIQUE PAR LE FINANCEUR	ANR	Frais d'environnement forfaitisés UBM (préciput gestionnaire) <i>(quand UBM est tutelle gestionnaire du projet)</i>	Contrats ≤ 2020 : 4% Contrats 2021 : 10% Contrats 2022 : 10,5% Contrats 2023 : 10,5% Contrats 2024 : 10,5%	Coûts admissibles	50 % du total des frais d'environnement UBM+UR		50% du total des frais d'environnement UBM+UR
		Frais d'environnement forfaitisés UR (préciput laboratoire) <i>(quand UBM est tutelle gestionnaire du projet)</i>	Contrats ≤ 2020 : 4% Contrats 2021 : 2% Contrats 2022 : 2,5% Contrats 2023 : 3% Contrats 2024 : 3%				
		Frais d'environnement forfaitisés (préciput hébergeur) <i>(quand UBM est hébergeur de l'UR)</i>	Contrats ≤ 2020 : 11% Contrats 2021 : 13% Contrats 2022 : 13,5% + part site : 2% Contrats 2023 : 13,5% + Part site : 3% Contrats 2024 : 13,5% + part site : 3%	Ensemble des aides attribuées en année N-1 aux UR hébergées par UBM	20 %	80%	
	Horizon Europe	Pilier 1 : ERC	25 %	Coûts directs	50 %	25%	25%
		Pilier 2 : clusters					
		Pilier 1 : MSCA	Forfait	Management et coûts indirects			
	Autre ** subvention	Taux imposé par le financeur	% prévu par le financeur	Selon les règles du financeur	50 %	25%	25%
		Taux libre autorisé par le financeur	8 %				
	Délégation IUF		4 %	Crédits scientifiques	75%		25%
	Région (AAP ESR)		0%	Non autorisé			
Soutien aux colloques/publications		0 %	Pas de prélèvement				

*susceptible d'être modifié par le financeur

**aucun prélèvement ne sera effectué pour les subventions ≤ 5 000 euros

	TYPE DE FINANCEMENT	NATURE DU PRELEVEMENT (Taux ou forfait)	BASE DE CALCUL DU PRELEVEMENT	REPARTITION DU MONTANT PRELEVE		
				UBM	PSE	UR
FINANCEMENT DIRECT : TAUX DE PRELEVEMENT APPLIQUE PAR UBM	Mécénat/don	0 %	Pas de prélèvement			
	POUR LES UR ET UMRU					
	Collaboration (obligation de moyens) : partenariat, Cifre...	10%	Totalité du montant prévu au contrat	50 %	25 %	25 %
	Prestation (obligation de résultats) : expertise, enquête, étude...					
	POUR LES UMR ET UAR					
	Collaboration (obligation de moyens) : partenariat, Cifre...	20%	Totalité du montant prévu au contrat	50 %	25 %	25 %
Prestation (obligation de résultats) : expertise, enquête, étude...						

Conditions d'application :

- Le taux maximum applicable sera systématiquement repris au budget prévisionnel du projet
- Cette grille ne s'applique pas aux opérations de fouille
- En cas de TVA applicable, le prélèvement sera calculé sur le montant HT

Conditions de mise à jour :

- Si la mise à jour porte sur les taux/forfait appliqués par le financeur : une simple information sera faite en CR/CA
- Si la mise à jour porte sur la répartition du montant prélevé et/ou le taux de prélèvement appliqué par UBM: les modifications seront alors soumises à validation de la CR/du CA